

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementa	lle						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
22/06/2021	22/06/2021	2021-5444						
1. Intitulé du projet Création d'un forage pour la production d'eau potable en remplacement partiel de l'eau prélevée dans le réseau pulic								
2. Identification du	ט (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
	110110111							
2.2 Personne morale	DAIN CONCEPT							
Dénomination ou raison sociale	PAIN CONCEPT							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Pascal PUBERT							
RCS / SIRET 4 2 8 1 3 8 7	3 9 0 0 0 2 7 Forme juridia	que SASU						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1  3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et							
	dimensionnement correspondant du proje	et .						
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues	des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
R122-2 - catégorie 27	forage pour l'approvisionnement en eau de	e 95 m de profondeur						
rubrique IOTA 1.1.1.0	création d'un forage							
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition							
Création d'un forage. Foration en diamètre maximal 250 mm sur une profondeur maximale de 95 m, Busage P.V.C. renforcé alimentaire, Parapluie de cimentation sur 15 m.								

4.2 Objectifs du projet
Production d'eau potable en remplacement d'une partie de l'eau prélevé sur le réseau public.
Le volume prélevé sera de l'ordre de 2 000 m³/an.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Création d'un forage :
- Mise en place d'une station de forage,
- Édification de la tête de forage, prétubage en 300 mm,
- Foration en 250 mm (maximum) avec réalésage en 250 mm de diamètre (maximum),
- Vissage d'un busage PVC,
- Cimentation de protection sur les 15 premiers mètres.
Essais de pompage
Analyse de l'eau prélevée afin de déterminer les traitement nécessaires à la potabilisation.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
4.3.2 dans sa phase d'exploitation  - Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³
- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,
- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³, - Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,
- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³, - Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>
<ul> <li>- Prélèvement d'eau tout au long de l'année, avec un volume annuel maximal de 2 000 m³,</li> <li>- Traitement de potabilisation de l'eau prélevée,</li> <li>- Intégration dans des produits de boulangerie/viennoiserie.</li> </ul>

4.4 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité environnement						
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s) document d'incidence ouvrage (déclaration d'intention préalable aux travaux),						
- rapport de fin de travaux,		•	,,			
- document d'incidence prélèvement,						
- demande d'autorisation d'utilisation d	l'eau en vue de	la consommation hum	naine.			
Porter à Connaissance du Préfet de mo	dification d'une	e ICPE soumise à enregi	istrement au t	itre de la rubrique 2220.		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superfic	cie globale de l'opération	on - préciser le	es unités de mesure utilisées		
	leurs caractéri		•	Valeur(s)		
Profondeur du forage				95 m		
Volume annuel prélevé				2 000 m <sup>3</sup> /an		
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	ées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>0</u>	3 ' <u>5 6</u> " Lat. <u>4 6 ° 3 1 ' 2 1</u> "		
Avenue des Chênes		tégories 5° a), 6° a), b	)			
Vendéopole Vendée Atlantique SAINT AUBIN LA PLAINE		b) 9°a),b),c),d), ),12°,13°, 22°, 32°, 34°,				
SAINT AUBIN LA PLAINE		, b) de l'annexe à				
	l'article R. 1	122-2 du code de				
	l'environne	ement :				
	Point de d	lépart :	Long ° _	_'"_ Lat ° ' "		
	Point d'arri		Long ° _	_'" Lat ° ' "		
	Commune	es traversées :				
J	oignez à votr	e demande les ann	exes n° 2 à	6		
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une insta	allation ou d'un ouvrac	ne existant?	Oui Non X		
4.7.1 Si oui, cette installation ou	J cet ouvrag	e a-t-il fait l'objet d	l'une évalual			
environnementale ?						
		Forage destiné à alim		_	rique	
		2220.	eievaiit de i er	registrement au titre de la rub	nique	
			é par un arrêté	préfectoral d'autorisation d'e	xploiter	
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen		en date du 04/03/200	4, complété p	ar des arrêtés complémentaire		
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto		date des 27/11/2008 e	et 20/11/2012	•		
marquez a quene date n a ele don						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEFF de type II "PLAINE CALCAIRE DU SUD-VENDEE" (520016286) à 1km au sudouest du projet
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			Arrêté de protection de biotope FR3800309 "Coteaux Calcaires De Chaillé-Les-Marais" à 14 km au sud du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	PARC NATUREL RÉGIONAL FR8000050 "Marais poitevin" à 3.4 km au sud du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		ZRE hydrographique du bassin du Lay Toutefois le forage concerne un prélèvement profond, dans la nappe du Lias inférieur, sans relation avec la ZRE en surface.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		FR5212011 - PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDÉE à 1,1 km au sud du projet FR5200659 et FR5410100 - MARAIS POITEVIN à 5 km au sud du projet
D'un site classé ?		×	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Prélèvement d'eau souterraine limité à 2 000 m³/an (impact faible)
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Residences	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Protection du forage par un système évitant tout retour d'eau vers les eaux souterraines
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Protection du forage par un système évitant tout retour d'eau vers les eaux souterraines. Futur traitement de potabilisation associé à des analyses régulières.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		vibrations limitées à la phase de foration
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejets liquides très limités générés lors du traitement de potabilisation de l'eau prélevée, rejoignant les eaux usées de l'usine PAIN CONCEPT, prétraitées sur site, puis épurées par la station d'épuration collective du parc d'activité Vendéopole Atlantique avant rejet dans la SMAGNE, affluent du LAY. L'eau potable produite à partir de ce forage sera introduite dans les recettes et n'occasionnera donc aucun rejet.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Production potentielle de boues en quantités très limitées lors du traitement de potabilisation.

		1	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
Cadre de vie / Population		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri		cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
/ 2   00 incide		1	
Oui Oui	Non X Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

evaluation
aire» - X
h alayair X
t s'agir 🗵
s prises
ans le 🔀
et c),
2-2 du
2-2 UU   L
c), d),
ment:
, , , ,
ees et X
cours
ans les
jet est
the et

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

pariles doxe	quelles elles se rarraerierii	
	Objet	
	9. Engagement et si	anaturo
	7. Liigagemeni ei si	glidiole
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	ESSARTS EN BOCAGE	le, 22/06/2021
		A BOULANGERE & CO

Signature

LA BOULANGERE & CO PA La Mongie - CS 40201 1 Rue du Petit Bocage 85140 ESSARTS EN BOCAGE Tél. 02 51 31 05 25